



CONSEIL DÉPARTEMENTAL de Meurthe-et-Moselle  
4 Allée de Saint-Cloud 54600 VILLERS LES NANCY  
03.83.40.35.01

## DEMANDE DE LICENCE DE REMPLACEMENT

en .....

**valable jusqu'au 30 Novembre 2012**

N° .....

NOM et Prénom : ..... Nom de naissance : .....

Date et lieu de naissance : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville.....

Téléphone : ..... / Portable : .....

E-Mail :

Nationalité : .....

\*\*\*\*\*

Êtes-vous en cours de D.E.S. ? ..... Lequel ? .....

**Avez-vous déjà fait des remplacements ?**

(Notez le nom et l'adresse du dernier médecin remplacé, date et durée)

.....  
.....

Pour les étudiants en Médecine Générale, qui souhaitent figurer sur la liste des remplaçants, merci de cocher la case.

Avez-vous encouru des peines universitaires ? .....  
disciplinaires ? .....

Lesquelles ? ..... A quelle date ? .....

**Tournez S.V.P.**

**Avez-vous encouru des condamnations pénales ?.....**  
**Lesquelles ?.....A quelle date ?.....**

**Reproduire à la main et signer la formule ci-dessous :**

« Je jure sur l'honneur que les déclarations ci-dessus sont conformes à la vérité »

.....  
.....  
.....  
.....

**Date :**

**Signature :**

\*\*\*\*\*

**Joindre à ce formulaire :**

**\* Pour une Première licence :**

- 2 photographies
- 1 photocopie de votre carte d'identité, ou passeport, en cours de validité certifiée conforme à l'original par vous-même
- 1 attestation précisant que vous avez effectué, dans le cadre du 3<sup>ème</sup> cycle de médecine générale, trois semestres de résidanat dont un semestre chez le praticien ou 1 relevé individuel des stages de spécialité délivré par la DRASS, que vous devrez faire parvenir au Service des Spécialités pour y faire apposer la signature du Doyen.
- 1 certificat de scolarité de l'année universitaire 2011-2012
- 3€ à régler en espèces ou 5 timbres (par courrier uniquement des timbres)

**\* Pour un renouvellement :**

- 1 photographie
- 1 certificat de scolarité de l'année universitaire 2011-2012
- 3€ à régler en espèces ou 5 timbres (par courrier uniquement des timbres)